

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTERE DU TRAVAIL / DE LA SECURITE
SOCIALE ET DE LA SANTE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DU 22 JUIN 1990

SECRET N° 90-330 /MTSSJ.DGFP.DGPCE.SAV.
portant promotion au titre de l'année 1987, des
Professeurs Certifiés d'Education Physique et
Sportive des cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des services sociaux enseignement (Jeu-
nesse et Sports).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 09/74 du 7 Décembre 1974 portant ratification de l'Or-
donnance n° 019/74 du 23 Août 1974 relative à la modification de certaines dispo-
sitions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires des cadres ;

(/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 por-
tant statut général des fonctionnaires des cadres ;

D G B :

(/u le Décret n° 65/170/FP.BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avan-
cement des fonctionnaires des cadres ;

(/u le Décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'enseignement (Jeunesse et Sports)
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 14,
15, 18, 19 et 20 du décret n° 63/79 du 26 Mars 1963 portant statut commun
des cadres de l'enseignement (Jeunesse et Sports) ;

(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;

D C F :

(/u le Décret n° 89/331 du 7 Août 1989 portant nomination du Pre-
mier Ministre ;

(/u le Décret n° 89/633 du 29 Août 1989 portant nomination des Mem-
bres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 89/640 du 31 Août 1989 portant organisation des in-
térims des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 86/200 du 13 Juin 1986 portant organisation de la
probation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des
situations administratives ;

(/u le Décret n° 86/877 du 18 Juillet 1987 sur la prise d'effet des
avancements, reclassements et révisions des situations administratives ;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le Décret n° 90-329 /MTSSJ.DGFP.DGPCE.SAV. du 22 JUIN 1990
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1987, des Pro-
fesseurs Certifiés d'Education Physique et Sportive des cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des services sociaux enseignement (Jeunesse et Sports) ;

SECRET :

.../...

MUB

Article 1er. - Sont promus au 2e échelon de leur grade indice 920 au titre de l'année 1987, les Professeurs Certifiés d'Education Physique et Sportive des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux enseignement (Jeunesse et Sports) dont les noms suivent : ACC = NEANT.

- MCINGANDA Marie Louise po du 01.01.1987 DRS B/ville
- OCKOUL - MEHEMENT po du 04.10.1987 DGS B/ville

Article 2. - Conformément aux dispositions du décret n° 86/877 du 18 Juillet 1986 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre ;

Article 3. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 22 JUIN 1990

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale,

JG

Alphonse Souchlaty POATY

- Jeanne DAMBENZET -

- Alphonse Souchlaty POATY -

AMPLIATIONS :

- JORPC 2
- MTSL 1
- DGEP/DGPE 6
- CRF 2
- DGB 2
- DCF 2
- DGS 1
- DJAF/SPORTS 4
- INTERESSES 4
- DOSSIERS 4
- SGG/EC 3/31

X

REMARQUES